



Non renouvellement d'un cdd

Par **pitchounne**, le **20/01/2014 à 18:23**

Bonjour,rnrnActuellement en contrat jusqu'à fin mars dans la fonction publique, j'aimerais que celui ci ne soit pas renouvelé car je voudrais rejoindre mon compagnon qui vit dans une autre région et passer des formations. Etant donné que c'est mon établissement qui me payerai les allocations chômages et j'ai pu voir sur internet que ces derniers pourraient refuser de me les verser car c'est considéré comme une démission. J'aimerais avoir vos conseilsrn[/fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **20/01/2014 à 19:48**

Bonjour,rnVoir ici pour les délais de prise de position :rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F13117.xhtml>rnMais le conseil d'état admet la cause légitime du refus.rn(Conseil d'état 13 janvier 2003, n° 229251).rnLe refus pour raison de suivi familial est un motif légitime. Mais il vaut mieux un PACS qu'un compagnon qui pourrait être soupçonné de circonstance.